

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05. 76.B

**Création d'un pôle
d'arts plastiques –
Lot n°2 «VRD» :
avenant n°1**

LE DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 avril 2013**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05. 76.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°2 «VRD» : AVENANT N°1

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 2 « VRD» à la société SCOTPA – ZE Les Savis - 16160 GOND PONTOUVRE pour un montant de 70 157,50 € HT..

Suite à des modifications sur le chantier, il est nécessaire de passer un avenant prenant en compte les travaux suivants :

- déplacement de l'alimentation en eau potable suite à la neutralisation du réseau de la rue Antoine de Conflans par la SEMEA et suite à déconstruction de l'immeuble Fragon	1 450,00 € HT
- fourniture et mise en œuvre d'enrobé en finition	2 179,92 € HT

Montant en plus value HT	3 629,92 € HT
- suppression du réseau gaz et AEP prévus au marché	- 460,00 € HT
	- 460,00 € HT

Montant en moins value HT	- 920,00 € HT

Le montant de l'avenant en plus value est de 2 709,92 € HT.

Le montant du marché passe de 70 157,50 € HT à 72 867,42 € HT soit une augmentation de 3,86 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° « VRD » attribué à la société SCOTPA – ZE Les Savis - 16160 GOND PONTOUVRE ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant de 2 709,92 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 mai 2013	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2013